

Article 1 : Cellule d'organisation

La Commission Départementale du Football Féminin est chargée de l'organisation de la pratique après accord du Comité Directeur du District de Football de la Charente-Maritime.

Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Football à statut amateur ou indépendant peuvent y participer.

Article 2 : Engagement des équipes

Les engagements pour lesquels un droit est débité sur le compte club (se reporter à l'annexe des frais/tarifs et droits financiers de la Ligue et du District 17) s'effectuent via Footclubs.

Les engagements seront ouverts à compter du **25 aout de la saison considérée** et jusqu'au **dimanche 13 septembre qui suit**.

Il sera toutefois possible de s'engager avant le début de chaque nouvelle phase pour de nouvelles équipes. Le District 17 se donne le droit de refuser l'engagement d'un club.

Article N°3 : Qualification et participation

Pour participer à la pratique du Foot à 8 Loisir, les joueuses doivent être licenciées et qualifiées en conformité avec les règlements et leurs statuts pour leur club à la date de la rencontre.

- ☞ Une joueuse peut jouer avec la **licence « Libre » de son club**.
- ☞ Une joueuse licenciée **en licence « Libre » dans un club peut évoluer dans un autre club avec une licence « Loisir »**.
- ☞ La pratique Loisir Féminin est accessible **à partir de la catégorie U18F**.
- ☞ Dans les clubs ne disposant pas d'équipe féminines évoluant en championnat régional ou départemental, il sera autorisé à participer : **2 U17F et 1U16F**.

Article N°4 : Installations sportives

Les clubs participants doivent disposer d'un **terrain de foot à 11 équipé en buts de foot à 8**.

Dans le cas contraire et dans la mesure du possible, des dispositions pourront être envisagées par la commission départementale du Foot Féminin pour faciliter l'accès à la pratique, sans quoi l'équipe ne pourra s'engager.

En cas d'indisponibilité ou d'impraticabilité de l'installation le jour de la pratique, le club devra disposer d'une installation de remplacement ou bien inverser la réception des rencontres avec l'un des autres clubs concernés par le plateau.

Le club devra mettre à disposition des vestiaires pour l'accueil des équipes (possibilité d'avoir un vestiaire pour deux équipes) ainsi qu'un espace de convivialité pour clôturer la soirée.

Articles N°5 : Organisation des rassemblements

Le calendrier (voir en annexe) des rassemblements est affiché sur le site du District de Football de la Charente-Maritime.

Il s'organisera en **4 phases de 3 rassemblements (soit 12 plateaux possibles sur la saison)**.

Il ne peut être modifié sauf cas de force majeure, la commission devra en être informée pour validation en cas de report.

En cas d'absence d'une ou plusieurs équipes, le plateau pourra être maintenu dans un format à 3 ou à 2 équipes.

Dans un but de couverture juridique, l'horaire officiel du début des rencontres est fixé **au vendredi à 20h**.

POINT PARTICULIER : Toutefois les clubs pourront, après information et accord du club destinataire de la demande, adapter les dates et horaires des rencontres.

En cas de changement d'horaire, le club recevant devra obligatoirement avertir les clubs visiteurs ainsi que la commission et le District une semaine avant la rencontre.

Suivant le nombre d'équipes engagées, la Commission Départementale du Foot Féminin pourra être constitué 1 ou plusieurs groupes ceci en respectant une logique de proximité. Un brassage des groupes pourra être effectué avant chaque début de la phase suivante prenant en compte les différences de niveaux et la proximité :

- ☞ Les clubs possédant plusieurs équipes doivent respecter l'idée d'avoir un effectif bien identifié pour chacune d'elles évitant le brassage de ces dernières.
- ☞ Les équipes sont composées de 8 joueuses plus autant de remplaçante que nécessaire (en fonction de vos effectifs)
- ☞ Chaque club devra identifier un référent par équipe, celui-ci assure l'accueil, le bon climat des rencontres.
- ☞ Le club recevant doit mettre à disposition un lot de 4 ballons (taille 5) pour la rencontre.
- ☞ Le club recevant organise le temps de convivialité d'après-match.

IMPORTANT : Aucun classement ne sera établi à l'issue des rassemblements

Pratique Futsal : Le développement de la pratique FUTSAL sera proposé en autogestion pour les rencontres de Futsal. Les référents des équipes se mettent en relation pour l'organisation des rencontres (match simple, triangulaire...).

Article N°6 : Retours d'après phase au District

Un questionnaire GOOGLE DRIVE devra être complété et renvoyé au District dans les 48h par le référent de chacune des équipes à l'issue de chaque phase.

Article N°7 : Discipline

Les questions relatives à la discipline des joueuses, éducateurs, dirigeants ou spectateurs à l'occasion des rassemblements, sont jugées conformément au règlement disciplinaire par la Commission Départementale de Discipline du District de Football de la Charente-Maritime.

Article N°8 : Cas Non prévus

Tous les cas non prévus dans le présent règlement sont réglés par la commission compétente conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

ANNEXE 1

REGLEMENT TECHNIQUE

Article 1 : Terrain de jeu : longueur 50 à 75 mètres, largeur 45 à 55 mètres. Buts de 6x2 m, mise en place d'une surface de réparation de 13mx26m. Le cercle central à un rayon de 6m. Le point de réparation (pénalty) est placé à 9m.

Article 2 : Ballon : idem Football à 11 – (taille 5).

Article 3 : Nombre de joueuses : Le nombre de joueuses sur le terrain est 8 joueuses dont une gardienne de but, plus 5 remplaçantes maximum (autorisation de jouer en 7 contre 7 ou 9 contre 9 seulement).

Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Les remplacées deviennent remplaçantes. Une équipe se présentant à moins de 6 est déclarée forfait.

Article 4 : Équipement : Tenues du footballeuse obligatoire (maillot – short – chaussettes – protège-tibias – chaussure de foot). Chaque joueuse est munie de sa gourde ou bouteille personnelle. Le port des protège-tibias est obligatoire.

Article 5 : Arbitre : idem Football à 11, soit en Auto-arbitrage, soit arbitre bénévoles peut arbitrer sous réserve qu'il (elle) connaisse bien les règles spécifiques du Football à 8.

Article 6 : Arbitres assistants : idem Football à 11. Possibilité de mettre une joueuse remplaçante à la touche pour les équipes le souhaitant (non obligatoire).

Article 7 : Temps de jeu : **FORMAT PLATEAU** à 3 / 4 équipes : 3x20 minutes. Pas de prolongations.

Durée de la mi-temps : 5 minutes.

Un temps mort de 1 minute par mi-temps est utilisable par chaque équipe : la durée du temps mort ne fait pas partie du temps de jeu.

Pas de temps additionnel. Pas de départage en cas de match nul.

Article 8 : Coup d'envoi et reprise du jeu : les joueuses adverses doivent se trouver à 6 mètres du ballon.

Plus de dégagement du GB au pied de volée ou de 1/2 volée : relance à la main, ou au pied après avoir posé le ballon au sol.

Article 9 : Le ballon en jeu et hors du jeu : idem Football à 11

Article 10 : But marqué : idem Football à 11

Article 11 : Hors-jeu : idem Football à 11, à partir de la ligne médiane.

Article 12 : Fautes et comportements antisportif :

1. Tous les coups francs prévus comme sanctions ou reprises de jeu sont directs.
2. L'arbitre, appréciant la gravité de la faute, peut accorder à l'équipe adverse, soit un coup franc direct, soit un coup de pied de pénalité face au but, à une distance de 13 mètres, lorsqu'une joueuse en dehors de sa propre surface de réparation, mais dans son propre camp :
 - Commet intentionnellement une des 10 fautes référencées dans le coup franc direct (idem Football à 11) ;
 - Enfreint avec persistance les Lois du Jeu ;
 - Désapprouve par parole ou par geste les décisions de l'Arbitre ;

- Se rend coupable de conduite inconvenante ;
- Tient des propos injurieux ou grossiers ;
- Agit volontairement contre l'esprit du jeu, par exemple en jouant le ballon avec la main pour arrêter une attaque adverse ou en passant un croc en jambe à une adversaire, alors qu'elle se trouve débordée.

Toutes les fautes commises intentionnellement dans la zone des 13 mètres par l'équipe qui défend, et passibles d'un coup franc direct, sont sanctionnées par un coup de pied de réparation.

Un carton jaune entraîne une exclusion temporaire de 7 minutes.

Article 13 : Coups francs : tous les coups francs sont directs et la distance à respecter par les joueuses de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.

Article 14 : Coup de pied de réparation et coup de pied de pénalité : point de réparation à 9 mètres.

« Un coup de pied de pénalité » peut être ordonné par l'arbitre. Il est exécuté dans les mêmes conditions que le coup de pied de réparation, mais à une distance de 13 mètres de la ligne de but adverse, face au but, sans mur.

Article 15 : Rentrée de touche : La touche s'effectue à la main, ou au pied, ballon au sol, avec interdiction de marquer directement

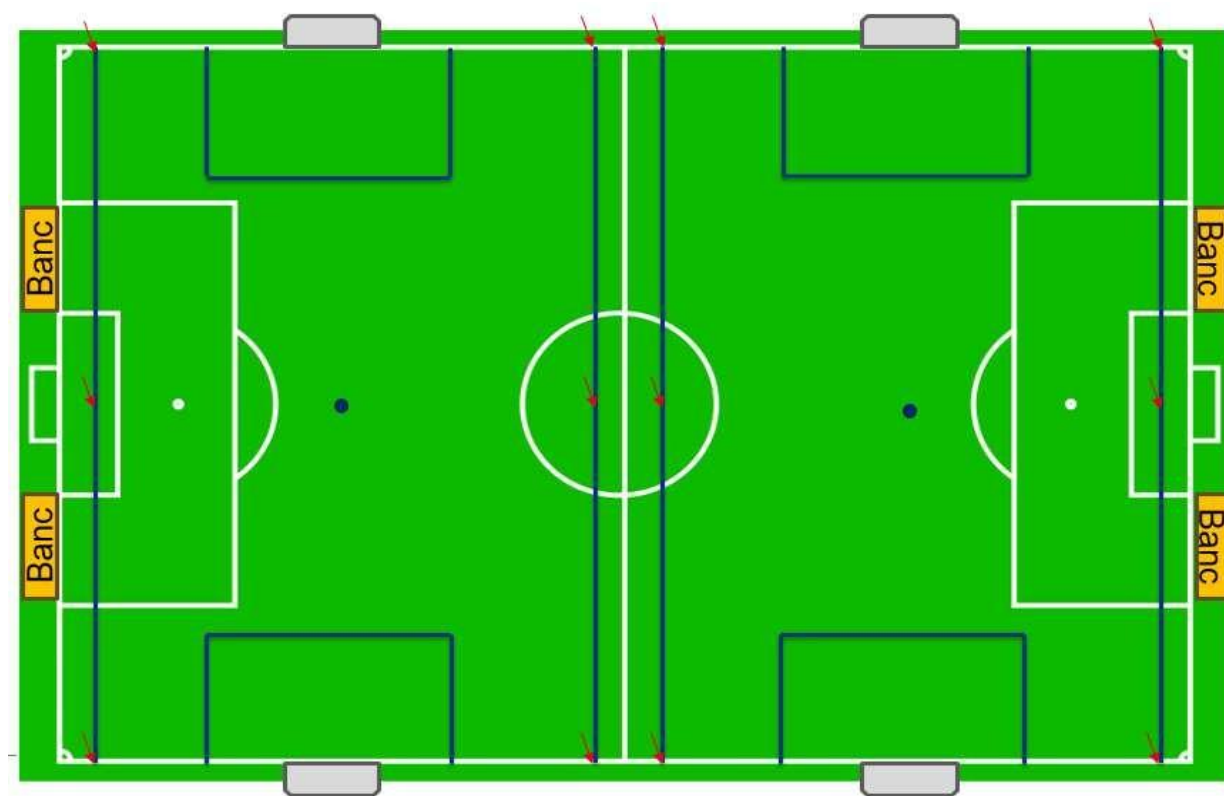
Article 16 : Coup de pied de but : idem Football à 11.

Article 17 : Coup de pied de coin (dit « corner ») : la distance à respecter par les joueuses de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.

En cas de litige, ce sont les référentes « Capitaines » des deux équipes qui prennent la décision la plus adaptée.

*POINTS PARTICULIERS :

- 🔑 Les rencontres se jouent sur un terrain de foot à 8. Un format de 3 matchs de 20 minutes en continu.
- 🔑 Les règles de jeu sont celles du football à 8*.
- 🔑 Les matchs se déroulent en auto-arbitrage,
- 🔑 Les équipes respecteront un protocole d'avant et d'après match (se saluer et se féliciter).
- 🔑 Les changements s'effectuent librement à la volée
- 🔑 Le hors-jeu s'effectue à partir de la ligne médiane
- 🔑 Les relances du gardien de volée sont interdites
 - Seulement à la main ou au sol au pied
- 🔑 Tous les Coups Francs peuvent être frappés directement au but
- 🔑 Les touches peuvent s'effectuer à la main ou au pied
 - Si ces dernières sont jouées au pied, le ballon doit être remis en jeu en restant obligatoirement au sol
- 🔑 Les tacles sont interdits.



ANNEXE 2

Calendrier Loisir à 8 - FEMININ - 2026-2027

1 ^{re} phase		2 ^{re} phase		3 ^{re} phase		4 ^{re} phase		FUTSAL		Initiation FUTSAL	
J1		J1		J1		J1		J1		J1	
2026											
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 Sa	1 Ma	1 Je	1 Di Toussaint	1 Ma	1 Ve Jour de l'an	1 Lu	5 1 Lu	8 1 Je	1 Sa Fête du Travail	1 Ma	1 Je
2 Di	2 Me	2 Ve J2	2 Lu	2 Me	2 Sa	2 Ma	2 Ma	2 Ve J3	2 Di	2 Me	2 Ve
3 Lu	3 Je	3 Sa	3 Ma	3 Je	3 Di	3 Me	3 Me	3 Sa	3 Lu	3 Je	3 Sa
4 Ma	4 Ve	4 Di	4 Me	4 Ve J3	4 Lu	4 Je	4 Je	4 Di	4 Ma	4 Ve	4 Di
5 Me	5 Sa	5 Lu	5 Je	5 Sa	5 Ma	5 Ve	5 Ve	5 Lu	5 Me	5 Sa	5 Lu
6 Je	6 Di	6 Ma	6 Ve J1	6 Di	6 Me Epiphanie	6 Sa	6 Sa	6 Ma	6 Je Ascension	6 Di	6 Ma
7 Ve	7 Lu	7 Me	7 Sa	7 Lu	7 Je	7 Di	7 Di	7 Me	7 Ve	7 Lu	7 Me
8 Sa	8 Ma	8 Je	8 Di	8 Ma	8 Ve	8 Lu	8 Lu	8 Je	8 Sa Fête de la Victoire	8 Ma	8 Je
9 Di	9 Me	9 Ve	9 Lu	9 Me	9 Sa	9 Ma	9 Ma	9 Ve	9 Di	9 Me	9 Ve
10 Lu	10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Je	10 Di	10 Me	10 Me	10 Sa	10 Lu	10 Je	10 Sa
11 Ma	11 Ve	11 Di	11 Me Armistice	11 Ve	11 Lu	11 Je	11 Je	11 Di	11 Ma	11 Ve	11 Di
12 Me	12 Sa	12 Lu	12 Je	12 Sa	12 Me	12 Ve	12 Ve	12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Lu
13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Sa	13 Sa	13 Ma	13 Je	13 Di	13 Ma
14 Ve	14 Lu	14 Me	14 Sa	14 Lu	14 Je	14 Di	14 Di	14 Me	14 Ve J2	14 Lu	14 Me Fête nationale
15 Sa Assomption	15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma	15 Ve	15 Lu	15 Lu	15 Je	15 Sa	15 Ma	15 Je
16 Di	16 Me	16 Ve J3	16 Lu	16 Me	16 Sa	16 Ma	16 Ma	16 Ve	16 Di Pentecôte	16 Me	16 Ve
17 Lu	17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Je	17 Di	17 Me	17 Me	17 Sa	17 Lu Pentecôte	17 Je	17 Sa
18 Ma	18 Ve J1	18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu	18 Je	18 Je	18 Di	18 Ma	18 Ve	18 Di
19 Me	19 Sa	19 Lu	19 Je	19 Sa	19 Ma	19 Ve	19 Ve	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Lu
20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Di	20 Me	20 Sa	20 Sa	20 Ma	20 Je	20 Di	20 Ma
21 Ve	21 Lu	21 Me	21 Sa	21 Lu	21 Je	21 Di	21 Di	21 Me	21 Ve	21 Lu	21 Me
22 Sa	22 Ma	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve	22 Lu	22 Lu	22 Je	22 Sa	22 Ma	22 Je
23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Ma	23 Ma	23 Je	23 Di	23 Me	23 Ve
24 Lu	24 Je	24 Sa	24 Ma	24 Je	24 Di	24 Me	24 Me	24 Sa	24 Lu	24 Je	24 Sa
25 Ma	25 Ve	25 Di Passage à Noël	25 Me	25 Ve	25 Lu	25 Je	25 Je	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di
26 Me	26 Sa	26 Lu	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Ve	26 Ve	26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Lu
27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Sa	27 Sa	27 Ma	27 Je	27 Di	27 Ma
28 Ve	28 Lu	28 Me	28 Sa	28 Lu	28 Je	28 Di	28 Di	28 Me	28 Ve J3	28 Lu	28 Me
29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve	29 Lu	29 Lu	29 Je	29 Sa	29 Ma	29 Je
30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu	30 Me	30 Sa	30 Ma	30 Ma	30 Je	30 Di	30 Me	30 Ve
31 Lu	31 Sa	31 Je	31 Me	31 Je	31 Di	31 Me	31 Me	31 Lu	31 Lu	31 Sa	31 Sa